



Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



Province de Québec  
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 20 août 2020 à 10h30 à la salle du conseil de la municipalité d'Huberdeau située au 101 rue du Pont à Huberdeau, suite à l'affichage d'un avis public conformément aux articles 145.1 et 434 du *Code municipal du Québec*, madame et messieurs les conseillers, maires(se) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Guy Galipeau	Amherst
Marc Poirier, délégué	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Michel Richard, substitut	La Minerve
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse de la municipalité d'Huberdeau.

Le directeur monsieur Benoit Martel, le chef de division opérations monsieur Mario Levert, la secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe, et la secrétaire au greffe, madame Caroline Champoux sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Évelyne Charbonneau, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 10h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-08-401

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Galipeau appuyé par monsieur Michel Richard résolu unanimement des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 4 et en ajoutant les points 10a., 10b. et 10c. à savoir :

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2020
4. ~~Renouvellement du programme d'aide aux employés avec la firme BCH~~  
**Consultants Point reporté**
5. Écart budgétaire en lien avec les interventions
6. Réponse concernant la résolution 133.07.2020 de la municipalité d'Amherst concernant l'entente pour le paiement de l'inventaire non dédié au service de l'incendie
7. Confirmation de réception de la résolution no 176.07.2020 de la municipalité de Labelle
8. Donation de vêtements de la compagnie SIFA
9. Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés
10. Varia ou période de questions
  - 10a. Projet pilote concernant la garde externe par l'état-major
  - 10b. Démission du vice-président de la Régie
  - 10c. Élection d'un nouveau vice-président
11. Levée de la séance

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN 2020**

**2020-08-402**

Il est proposé par monsieur Michel Bédard  
appuyé par monsieur Richard Pépin  
résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 18 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

4. **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS AVEC LA FIRME CONSULTANTS BCH**

**Point reporté**

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



**5. ÉCART BUDGÉTAIRE EN LIEN AVEC LES INTERVENTIONS**

**2020-08-403**

**CONSIDÉRANT** la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a adopté son budget 2020 en date du 19 septembre 2019 sous la résolution 2019-09-328;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie avait estimé dans son budget 2020 qu'elle aurait à répondre à quatre cent dix (410) appels;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 1<sup>er</sup> août 2020, le nombre d'appels estimé pour l'année 2020 est 10 % supérieur aux prévisions;

**CONSIDÉRANT QUE** les données prévisionnelles démontrent que les sommes attribuées aux postes budgétaires 02-220-00-141 (salaire pompier intervention) et au 02-220-00-142 (heures supplémentaires pompier) sont insuffisantes pour terminer l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie détient un *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire (no. 004-2016)*, où à l'article 2.1 il est mentionné que, le conseil d'administration doit adopter une résolution lorsque des crédits sont affectés à partir de surplus accumulé;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe  
appuyé par monsieur Marc Poirier  
résolu unanimement des membres présents;

**QUE** l'écart budgétaire estimé à quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) pour les postes 02-220-00-141 (salaire pompier intervention) et le 02-220-00-142 (heure supplémentaire pompier) soit comblé par le surplus accumulé non affecté.

**QUE** le conseil d'administration autorise la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Régie tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



**6. RÉPONSE CONCERNANT LA RÉSOLUTION 133.07.2020 DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST CONCERNANT L'ENTENTE POUR LE PAIEMENT DE L'INVENTAIRE NON-DÉDIÉ AU SERVICE DE L'INCENDIE**

**2020-08-404**

**CONSIDÉRANT** la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Amherst a fait parvenir à la Régie en date du 18 mars 2020 sous la résolution 059.03.2020, sa proposition de paiement quant à l'inventaire non dédié au service de l'incendie et ce, avant que la Régie se soit prononcée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie en date du 18 juin 2020 sous la résolution 2020-06-398 a donné sa proposition d'entente de paiement quant à l'inventaire non dédié au service de l'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Amherst a répondu en date du 22 juillet 2020 sous la résolution 133.07.2020 qu'elle refuse les conditions de remboursement comme stipulé dans la résolution 2020-06-398 de la Régie;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Michel Bédard  
appuyé par monsieur Marc Poirier  
résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration de la Régie accepte de modifier la résolution numéro 2020-06-398 et que les conclusions de celle-ci devront se lire comme suit;

**QUE** la municipalité d'Amherst rembourse à la Régie la somme de 35 000 \$.

**QUE** le remboursement dudit montant se fera sur une période de 4 ans, dont le premier remboursement sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**QUE** dans l'éventualité où il y aurait dissolution de la présente Régie, le solde dû sera exigible à cette date.

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020**



**QUE** le conseil d'administration mandate et autorise la secrétaire-trésorière à assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**7. CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE LA RÉSOLUTION NO 176.07.2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

**2020-08-405**

La Régie accuse réception de la résolution numéro 176.07.2020 de la municipalité de Labelle dans le cadre de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie.

Monsieur Steve Perreault confirme la réception.

**8. DONATION DE VÊTEMENTS DE LA COMPAGNIE SIFA**

**2020-08-406**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie SIFA désire faire un don à la Régie, d'un lot de vêtements qui ne leur sont plus utiles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite accepter le don de ce lot de vêtements;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Évelyne Charbonneau appuyé par monsieur Jean-Guy Galipeau résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration de la Régie accepte le don.

**QUE** le directeur soit autorisé à disposer ledit don au bénéfice de la Régie.

**QUE** le conseil d'administration de la Régie désire remercier sincèrement la compagnie SIFA pour ce don.

**ADOPTÉE**

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



9. **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS**

2020-08-407

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par la secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Galipeau appuyé par monsieur Michel Richard et résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 19 juin 2020 au 4 août 2020, telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 315 293.37 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 9 juin au 4 août 2020: 212 001.78 \$

Liste des comptes à payer : 103 291.59 \$

**Pour un total de : 315 293.37 \$**

Chèque 1139 à 1174 pour la liste des comptes à payer.

**QUE** la secrétaire-trésorière soit, et est autorisée à procéder aux paiements desdits comptes.

**ADOPTÉE**

10. **VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS**

10a. **PROJET PILOTE CONCERNANT LA GARDE EXTERNE PAR L'ÉTAT-MAJOR**

2020-08-408

**CONSIDÉRANT** la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020**



Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT** la mise en place de la nouvelle RAO (répartition assistée par ordinateur) à compter du 15 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Régie d'avoir en tout temps au moins un membre de l'état-major lors d'interventions;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement en semaine, de jour, c'est le directeur, le chef de division opérations et le technicien à la prévention qui sont de garde puisqu'ils sont déjà en poste dans les bureaux administratifs de la Régie;

**CONSIDÉRANT QU'**en dehors des heures citées précédemment, il est dans l'intérêt de la Régie d'avoir un chef de garde externe parmi l'état-major pour couvrir le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois (3) chefs de district sont désignés pour effectuer cette garde-externe;

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de division opérations, monsieur Mario Levert pourrait remplacer à l'occasion un des chefs de district ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration désire évaluer les impacts de cette garde-externe sur une période d'un an à compter du 15 septembre 2020;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Galipeau appuyé par monsieur Michel Richard et résolu unanimement des membres présents;

**QUE** cette garde-externe soit réalisée à titre de projet pilote pour un an à compter du 15 septembre 2020.

**QUE** les trois (3) chefs de district actuels se partagent un à la fois la garde externe de soir en semaine à compter de 16h15 jusqu'à 8h00 le lendemain et les week-ends en entier.

**QUE** les trois (3) chefs de district reçoivent une prime de 2,09 \$/ l'heure pour les heures réelles effectuées en garde externe pour un maximum de 133 heures / semaine.

**QUE** le chef de division opérations monsieur Mario Levert, soit rémunéré comme cité précédemment lorsqu'il remplacera un des chefs de district.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



**QUE** le conseil d'administration mandate et autorise la secrétaire-trésorière à assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**10b. DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE**

**2020-08-409**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Steve Perreault a été élu au poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie pour un mandat d'un an à la séance du 20 novembre 2019 sous la résolution 2019-11-343;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Perreault a remis au conseil d'administration de façon verbale sa démission au poste de vice-président et qu'une lettre à cet effet suivra;

**POUR CES MOTIFS :**

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité la démission de monsieur Steve Perreault comme vice-président de la Régie.

**QUE** monsieur Perreault continuera de siéger au sein du conseil d'administration de la Régie à titre de délégué pour la municipalité de Lac-Supérieur.

**ADOPTÉE**

**10c. ÉLECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT**

**2020-08-410**

**CONSIDÉRANT** la démission du vice-président en poste monsieur Steve Perreault en date du 20 août 2020 sous la résolution 2020-08-409;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration est assujéti au règlement no. 012-2019 sur les *Règles de régie interne des séances du conseil d'administration de la Régie*;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement prévoit la nomination d'un vice-président dans l'impossibilité ou l'absence du président, et que son mandat soit d'un an et est renouvelable;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides  
Assemblée du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 20 août 2020



**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maurice Plouffe propose et monsieur Michel Bédard appuie la candidature de monsieur Michel Richard et que celui-ci accepte cette mise en candidature;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Richard est le seul candidat;

**POUR CES MOTIFS;**

Il est résolu unanimement des membres présents;

**QUE** le conseil d'administration nomme à titre de vice-président de la Régie, monsieur Michel Richard pour la fin de l'actuel mandat qui se termine le 25 novembre 2020.

**QUE** la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-08-411**

Il est proposé par monsieur Steve Perreault appuyé par monsieur Richard Pépin et résolu unanimement des membres présents;

**QUE** la présente séance soit levée, il est 11h15.

**ADOPTÉE**

  
Évelyne Charbonneau  
Présidente

  
Yanik Lapointe  
Secrétaire-trésorière